

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel FORMET, Maire, en la salle d'Honneur de la Mairie de Danjoutin.

Nombre de conseillers : 27

Etaient présents, 16 conseillers :

BARON Ghislain, BENSTEAD Marion, BOULANGER Johann, CANTELE Monique, CARDOT Pierre, CROS Michel, DIETRICH Ludovic, FADY Anne Marie, FORMET Emmanuel, GARDOT Serge, GOBERT Pierre, HOWALD Florent, LABOUREY Nelly, LUCIANI Claire, OUCHELLI Karim, VAUDOUX Céline,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'articles L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration, 7 conseillers :

ALKAN Ayse à GOBERT Pierre, BRAND Christine à LABOUREY Nelly, GENTUSA olivier à LUCIANI Claire, PAULUZZI Martine à HOWALD Florent, CUROT Martine à BARON Ghislain, SAUGIER Elisabeth à OUCHELLI Karim, VERNEREY Inès à GARDOT Serge

Absents, 4 conseillers : CARLIN Fabian, CHAFFAUT Gilles, RIVIER Janique, OTKY Taoufik

Nombre de votants : 23

Secrétaire de séance : GOBERT Pierre

Délibération n° 35/08-04-24

---- OBJET ----

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

VU la délibération en date du 11 décembre 2023 fixant les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du 22 janvier au 23 février 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations ;
- une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 07 mars 2024,
- une consultation par voie électronique a été organisée du 22 janvier au 23 février 2024 sur le site de la mairie de Danjoutin (<https://www.mairiedanjoutin.fr/demarches/recueil-des-actes-administratifs-2/>)

- les modalités de consultation ont été relayées par voie d'affichage en mairie et dans les communications électroniques de la collectivité (format newsletter Danjout'Actu) durant toutes la durée de la concertation.

Le bilan détaillé de cette concertation est joint en annexe :

- Aucune observation sur le registre papier
- Aucune contribution reçue via la consultation électronique
- Dix personnes présentes en réunion publique

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

- **ZAEnR Photovoltaïques**

- Centrale PV au sol

Les parcelles cadastrées sélectionnées sur la cartographie « Potentiel solaire sol et hydroélectrique » pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol ;

- PV Toitures

L'ensemble de la commune peut être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, les zones mentionnées sur la cartographie « Potentiel toitures » sur le plan annexé à la présente y sont les plus favorables ;

- **ZAEnR Hydroélectricité**

Le secteur sélectionnées sur la cartographie « Potentiel solaire sol et hydroélectrique » est retenu comme ZAEnR favorable à l'implantation d'unités de production d'hydroélectricité, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes comme mentionnées ci-dessus et sur les cartographies jointes en annexe ;
- AUTORISE M. le Maire à demander au Préfet l'arrêt des ZAEnR sur le portail cartographique national.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Emmanuel FORMET

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Transmis en Préfecture le 15/04/2024

Affiché le 15/04/2024

Le Maire,

